



LES ALLOCATAIRES

FRONTALIERS

Qui sont-ils ? Quel est leur profil ?
Quel est leur niveau d'allocation ?
Quels sont leurs droits au chômage ?
Quels métiers recherchent-ils ?

Résultats 2018

Mai 2020

Un travailleur frontalier est une personne qui exerce son activité dans un Etat autre que son Etat de résidence où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine. Par l'application de la réglementation communautaire CE 883/2004 qui s'applique aux pays de l'Union européenne depuis mai 2010 et à la Suisse depuis avril 2012, le travailleur frontalier qui perd son emploi dans un des Etats membres ou en Suisse est indemnisé par les institutions compétentes de son Etat de résidence. Il bénéficie donc de droits au chômage identiques à ceux qu'il aurait perçus s'il avait exercé son activité en France.

Les pays les plus attractifs pour les travailleurs frontaliers français sont la Suisse, le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique dans lesquels les salaires sont plus élevés qu'en France, notamment en Suisse. A la frontière de ces pays, en 2013, 324 400 personnes résident en France tandis qu'elles travaillent et cotisent à l'étranger (travailleurs frontaliers)¹. La même année, 30 400 frontaliers ont perdu leur emploi et ouvert un droit à l'assurance chômage en France (allocataires² frontaliers).

Le nombre de travailleurs frontaliers progressant au fil des ans, il en est de même des allocataires frontaliers. Seule l'Allemagne voit le nombre de travailleurs

frontaliers français baisser depuis la crise qu'elle a subie durant les années 2000.

Quel est le profil de ces frontaliers ? Quel est le principal motif de leur perte d'emploi ? Combien de temps sont-ils indemnisés par l'Assurance chômage ? Dans quels secteurs recherchent-ils un emploi ? Quel est leur recours à la formation ?

Cette étude vise à répondre à ces questions. En premier lieu, le profil des travailleurs frontaliers établi par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) pour l'année 2013 sera comparé avec le profil des allocataires frontaliers à partir de données issues du Fichier National des Allocataires (Unédic-Pole emploi). Les caractéristiques de l'indemnisation de ces allocataires seront ensuite analysées, ainsi que le type d'emploi qu'ils recherchent en 2018 et leur accès à la formation.

Pour mieux comprendre

Notons que dans cette étude, un allocataire frontalier suisse (respectivement luxembourgeois, allemand ou belge) désigne une personne résidant en France ayant travaillé en Suisse (respectivement au Luxembourg, en Allemagne ou en Belgique) avant de perdre son emploi et d'ouvrir des droits à l'Assurance chômage.

À RETENIR

- ▶ Le nombre de résidents français travaillant dans les pays frontaliers progresse fortement depuis plus de 20 ans, notamment du fait de l'attractivité de salaires plus dynamiques qu'en France. Parallèlement, on dénombre de plus en plus d'anciens travailleurs frontaliers recourant à l'Assurance chômage. On compte 38 253 allocataires frontaliers indemnisés au 31 décembre 2018.
- ▶ Les allocataires frontaliers perçoivent des allocations en moyenne plus élevées que les non-frontaliers. C'est le cas notamment des frontaliers suisses dont l'allocation est plus de deux fois supérieure à l'allocation moyenne des allocataires de l'Assurance chômage (2 738 euros brut par mois contre 1 175 euros brut par mois).
- ▶ Les allocataires frontaliers indemnisés ont des profils proches des travailleurs frontaliers : ce sont plutôt des hommes, légèrement plus jeunes que le reste de la population active française, à l'exception notable de ceux qui travaillent ou travaillaient en Allemagne, dont l'âge est plus souvent supérieur à 50 ans.
- ▶ Les allocataires frontaliers ont la plupart du temps un niveau d'étude inférieur à celui des autres allocataires (c'est le cas de ceux qui travaillaient en Allemagne ou en Belgique) ou équivalent (c'est le cas de ceux qui travaillaient en Suisse ou au Luxembourg).
- ▶ Hormis pour la Belgique, les frontaliers indemnisés ont plus souvent exercé des contrats de travail à durée indéterminée. Par conséquent, ils ouvrent des droits plus longs à l'Assurance chômage et restent plus longtemps indemnisés. Ceci est d'autant plus marqué s'agissant des allocataires frontaliers allemands qui sont plus âgés et bénéficient donc de durées d'indemnisation plus longues.
- ▶ Les allocataires frontaliers recherchent souvent des emplois dans l'industrie, le support à l'entreprise, le commerce, la vente et la grande distribution, et la construction.
- ▶ Les allocataires frontaliers ont eu légèrement moins recours à la formation pendant leur période de chômage que le reste des allocataires, et la durée moyenne passée en formation est plus courte.

A. Profil des travailleurs et allocataires frontaliers

Le Nord et l'Est de la France concentrent la plupart des frontaliers

Si la France partage sa frontière avec huit pays limitrophes, les actifs frontaliers travaillent principalement en Suisse (48 %), au Luxembourg (20 %), et dans une moindre mesure en Allemagne (13 %), en Belgique (11 %) ou à Monaco (7 %). Ils sont très peu nombreux à destination de l'Espagne et de l'Italie (1 %), principalement du fait d'une accessibilité géographique plus difficile et d'une conjoncture économique moins favorable. C'est pourquoi ces deux pays ne sont pas inclus dans le reste de l'étude. Par ailleurs, les Monégasques cotisant à l'Assurance chômage au même titre que les Français, la question de l'indemnisation des allocataires frontaliers ayant travaillé à Monaco ne se pose pas. De fait, les Français qui travaillent à Monaco n'entrent pas dans le champ de l'étude.

Du côté des allocataires de l'Assurance chômage, on retrouve une localisation très similaire. Les allocataires frontaliers se concentrent dans quelques départements de l'Hexagone (*Graphique 1*) :

- ▶ 54 % des allocataires frontaliers ont travaillé en Suisse : ils résident pour la plupart en Haute-Savoie (74), dans le Haut-Rhin (68), et dans une moindre mesure dans le Doubs (25) et dans l'Ain (01) ;
- ▶ 19 % des allocataires frontaliers ont travaillé au Luxembourg : une grande majorité d'entre eux réside en Moselle (57), les autres résident principalement en Meurthe-et-Moselle (54) ;
- ▶ 14 % des allocataires frontaliers ont travaillé en Allemagne : près de la moitié réside en Moselle (57) et l'autre moitié réside essentiellement dans le Bas-Rhin (67) ;
- ▶ 13 % des allocataires frontaliers ont travaillé en Belgique : ils résident en grande majorité dans le Nord (59), et dans une moindre mesure dans les Ardennes (08) et en Meurthe-et-Moselle (54).

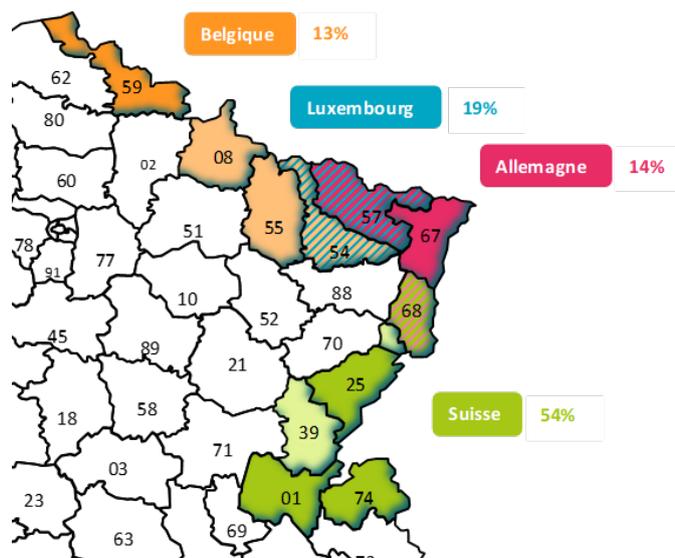
GRAPHIQUE 1 - LOCALISATION DES FRONTALIERS AU SEIN DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Territoires de résidence des travailleurs frontaliers en 2013, selon le pays d'emploi

Départements de résidence des allocataires frontaliers en 2013



Source : CGET, 2013



Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

Une forte hausse du nombre de travailleurs frontaliers, portée par les frontaliers suisses

En 2013, on comptait 324 400 travailleurs frontaliers (hors Monaco, Italie et Espagne), soit 1,3 % des travailleurs français¹. Cette proportion de frontaliers se retrouve parmi les allocataires : 30 400 chômeurs frontaliers étaient indemnisés fin 2013, soit 1,3 % des allocataires indemnisés en France métropolitaine.

Du côté des actifs occupés, le nombre total de travailleurs frontaliers a presque doublé entre 1990 et 2013, essentiellement porté par la Suisse² (*Graphique 2*). Une des raisons principales de cette augmentation réside dans l'attractivité des salaires : le salaire moyen par tête (SMPT) est plus élevé dans les pays frontaliers, notamment en Suisse et au Luxembourg. Ces deux pays ont connu, depuis les années 1990, une augmentation de leur SMPT plus marquée qu'en France. Pour la Suisse, cette croissance du SMPT est très liée au taux de change du franc suisse en euro, qui a fortement augmenté depuis 2008 (*Graphique 3*).

L'Allemagne, au contraire, a connu une baisse du nombre de travailleurs frontaliers français. Selon le CGET, plusieurs causes seraient à l'origine de cette moindre attractivité :

- ▶ la crise économique qu'a subie l'Allemagne au tournant des années 2000 ;
- ▶ la non-adéquation des travailleurs frontaliers français avec les offres d'emploi disponibles côté allemand, plus qualifiées et nécessitant un niveau élevé en langue allemande, alors que le degré de maîtrise de l'allemand tend à régresser en France, notamment dans l'enseignement secondaire ;
- ▶ un désintérêt des germanophones du sud de l'Alsace pour le travail frontalier vers l'Allemagne, qui lui préfèrent la Suisse en raison de salaires plus attractifs.

Les évolutions observées sur la population des travailleurs se répercutent assez directement sur la population des allocataires : depuis 2005, le nombre d'allocataires frontaliers a quasiment doublé : 24 000 en 2005 contre 38 200 en 2018. Cette hausse est essentiellement portée par celle des allocataires frontaliers suisses. Les allocataires frontaliers allemands sont quant à eux légèrement en baisse depuis 2005 (*Graphique 2*).

Les frontaliers sont-ils plus ou moins fréquemment au chômage que les autres ?

L'Unédic ne dispose pas de données permettant de comparer le taux de chômage des frontaliers, au sens du BIT, avec celui du reste de la France. Il est cependant possible de calculer le ratio entre le nombre d'allocataires indemnisés³ et le nombre de travailleurs⁴ pour l'année 2013 : en France métropolitaine, la part des demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage par rapport à l'effectif des travailleurs, est de 9,1 %. Elle est assez proche chez les frontaliers : 9,5 % pour les frontaliers suisses, 8,2 % pour les frontaliers luxembourgeois, 9,5 % pour les frontaliers allemands et 10,5 % pour les frontaliers belges.

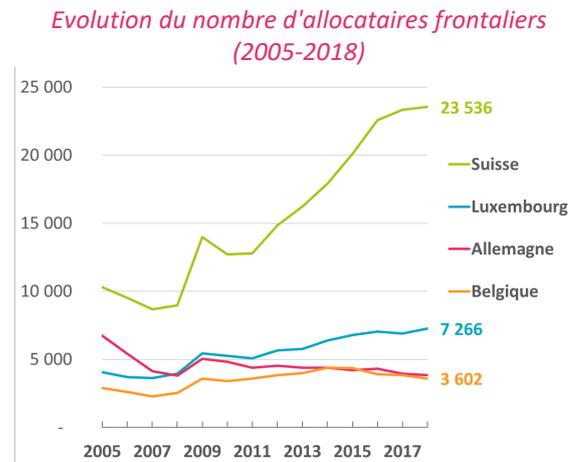
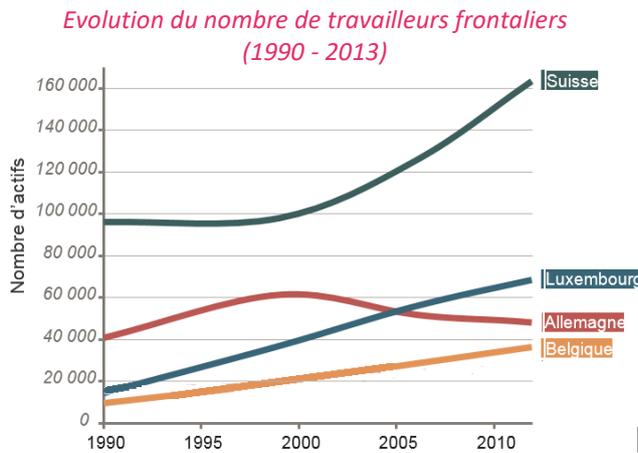
¹ Etude du CGET citée en page 2

² Ce chiffre a continué de progresser jusqu'en 2015 (dernière année disponible) : l'Insee dénombrait alors 334 200 actifs frontaliers hors Monaco, Italie et Espagne. Source : Insee, « Forte croissance du nombre de travailleurs frontaliers vers la Suisse et le Luxembourg », *Insee Première*, N°1755, juin 2019.

³ Source : Fichier National des Allocataires

⁴ Source : CGET

GRAPHIQUE 2 - EVOLUTION DU NOMBRE DE FRONTALIERS EN FRANCE



Sources : données INSEE, RP 1990, 1999, 2006, 2013

Réalisation : CGET - DST - CELLULE CARTO, 2017

Source : Unédic, FNA

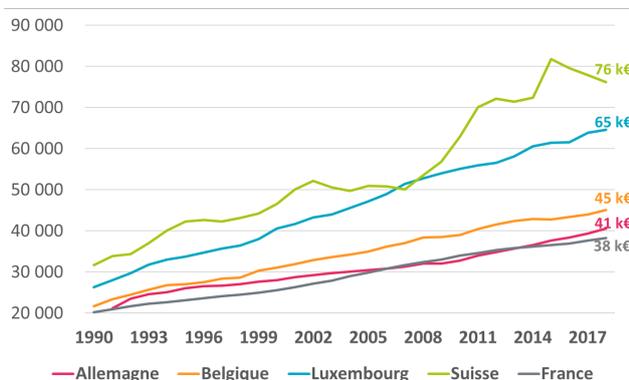
Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

Q Pour mieux comprendre

Pour chacun des pays, Allemagne, Belgique, Luxembourg et Suisse, les courbes désignent l'évolution du nombre de frontaliers français de la zone considérée, c'est-à-dire les personnes qui résident en France et travaillent dans l'un de ces pays (travailleurs, graphique de gauche) ou y ont travaillé (allocataires, graphique de droite).

GRAPHIQUE 3 - EVOLUTION DES SALAIRES ANNUELS MOYENS PAR PAYS ET COURS DE CHANGE DU FRANC SUISSE CONTRE L'EURO

Salaires annuels moyens par pays (en euros courants)⁵



Cours de change du franc suisse contre l'euro



Sources : OCDE, comptes nationaux ; calculs Unédic

Sources : Banque de France ; calculs Unédic

⁵ Le salaire moyen est obtenu en divisant la masse salariale totale issue des comptes nationaux par le nombre moyen de salariés dans l'ensemble de l'économie, puis en multipliant le chiffre obtenu par le nombre d'heures hebdomadaires moyennes habituelles pour un salarié à temps plein rapporté à la moyenne des heures hebdomadaires travaillées pour tous les salariés. Cet indicateur est mesuré en euro courant (source : OCDE).

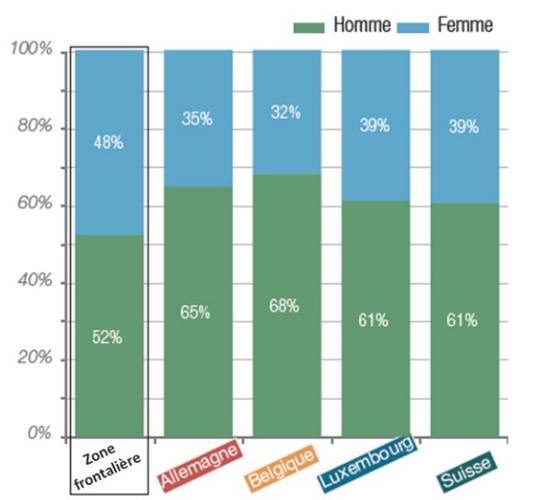
Une population d'actifs et d'allocataires plutôt masculine

Alors que la parité est presque atteinte dans la population active des zones frontalières, on constate davantage d'hommes que de femmes parmi les travailleurs frontaliers, et notamment parmi ceux qui travaillent en Belgique ou en Allemagne (*Graphique 4*).

Cette surreprésentation est équivalente s'agissant des allocataires frontaliers, qui sont aussi majoritairement des hommes. D'ailleurs, parmi les secteurs d'activité recherchés par les allocataires frontaliers on retrouve des secteurs qui emploient majoritairement des hommes, tels que l'industrie, la construction et le transport⁶ (cf. p13).

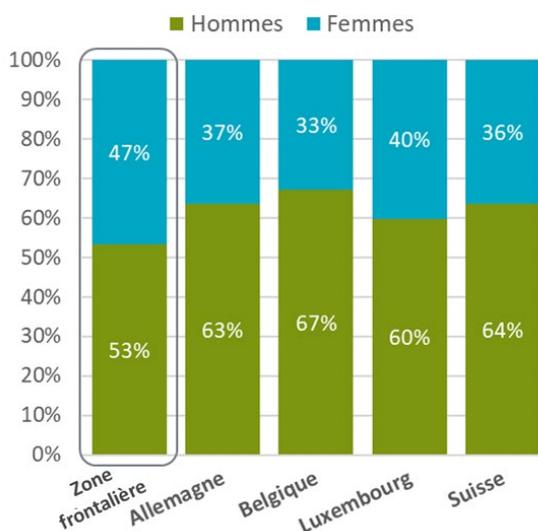
GRAPHIQUE 4 - REPARTITION DES FRONTALIERS PAR SEXE

Répartition des travailleurs frontaliers français par sexe, selon le pays de destination en 2013



Sources : CGET, INSEE, RP 3013

Répartition des allocataires par sexe, selon le pays de destination en 2013



Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

Pour mieux comprendre

Sur le graphique de gauche, la barre verticale « Zone frontalière » indique la répartition hommes-femmes parmi les travailleurs vivant en France dans les régions frontalières, et exerçant leur activité en France. Les barres Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse illustrent cette répartition chez les actifs frontaliers de la zone.

Sur le graphique de droite, la barre verticale « Zone frontalière » désigne la répartition hommes-femmes parmi les allocataires indemnisés par l'Assurance chômage vivant en France, dans les zones frontalières et ayant travaillé en France. Les barres Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse désignent les allocataires frontaliers de la zone.

Des allocataires frontaliers plus jeunes, sauf vers l'Allemagne

Les travailleurs frontaliers à destination de la Belgique, du Luxembourg et de la Suisse sont légèrement plus jeunes que la population active française dans son ensemble. En particulier, les 25-29 ans y sont surreprésentés (*Graphique 5*). A l'inverse, les frontaliers à destination de l'Allemagne sont plus âgés, ce qui est probablement à mettre en relation avec la baisse de l'effectif de ces travailleurs. En effet, les nouvelles générations sont moins souvent germanophones et celles qui maîtrisent l'allemand, souvent plus diplômées, préfèrent travailler en Suisse où les salaires sont plus attractifs⁷.

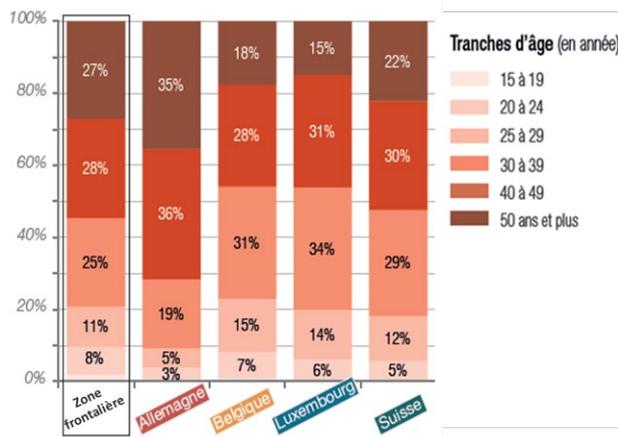
⁶ Source : Insee, Tableaux de l'économie française - Édition 2019, « Population en emploi selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité en 2017 »

⁷ Source : Insee, « Forte croissance du nombre de travailleurs frontaliers vers la Suisse et le Luxembourg », *Insee Première*, N°1755, juin 2019

Selon le CGET et l’Insee, l’absence de renouvellement de ces frontaliers entraine un vieillissement de cette population, ce qui se répercute naturellement du côté des allocataires : plus de la moitié des allocataires frontaliers allemands (58 %) ont plus de 50 ans. En outre, les droits au chômage sont plus longs pour les allocataires seniors, ils peuvent ainsi rester plus longtemps au chômage, et de ce fait davantage représentés parmi les allocataires indemnisés.

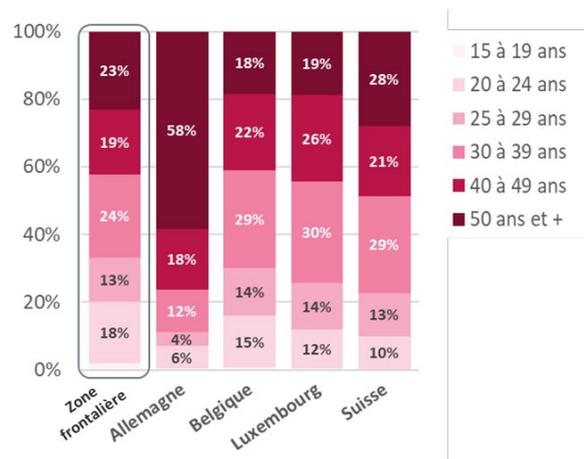
GRAPHIQUE 5 - REPARTITION DES FRONTALIERS PAR AGE SELON LE PAYS

Répartition des frontaliers français par tranche d’âge et selon le pays de destination en 2013



Source : CGET, 3013

Répartition des allocataires frontaliers par âge et selon le pays de destination en 2013



Source : FNA

Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

Plus de 90 % des allocataires frontaliers sont de nationalité française

Pour percevoir une allocation de chômage par Pôle emploi, il faut être résident français, sans qu’intervienne la notion de nationalité. Les allocataires frontaliers ne sont pas forcément français et peuvent être originaires d’un des pays limitrophes. Il est ainsi possible qu’un travailleur de nationalité suisse, travaille en Suisse, s’installe en France et s’inscrive à Pôle emploi lorsqu’il perd son emploi. Cette situation est-elle fréquente ?

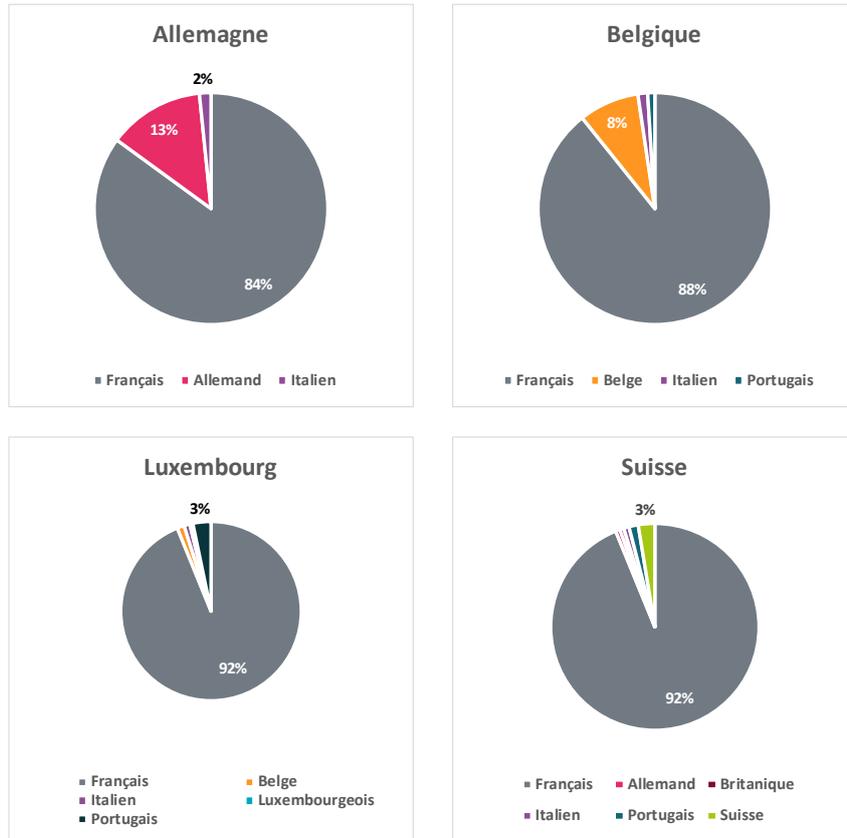
Les données montrent que ce cas reste très minoritaire même s’il concerne plus fréquemment des allocataires frontaliers allemands ou belges. Dans le détail, on observe en 2013 que :

- ▶ 84 % des allocataires résidant en France et ayant travaillé en Allemagne (les frontaliers allemands) sont de nationalité française et 13 % de nationalité allemande ;
- ▶ 88 % des allocataires frontaliers belges sont de nationalité française et 8 % de nationalité belge ;
- ▶ 92 % des allocataires frontaliers luxembourgeois sont de nationalité française et seulement 1 % sont de nationalité luxembourgeoise alors que 3 % sont de nationalité portugaise ;
- ▶ 92 % des allocataires frontaliers suisses sont de nationalité française et seulement 3 % sont de nationalité suisse (*Graphique 6*).

Des niveaux de diplôme équivalents ou inférieurs à la moyenne de la population

Les allocataires frontaliers suisses et luxembourgeois ont un niveau de diplôme proche de celui des allocataires français. Les frontaliers belges et surtout allemands sont moins diplômés, ce qui s’explique probablement par le fait qu’ils sont plus âgés (*Graphique 7*).

GRAPHIQUE 6 - NATIONALITE DES ALLOCATAIRES FRONTALIERS EN 2013 SELON LE PAYS DE L'ANCIEN EMPLOI

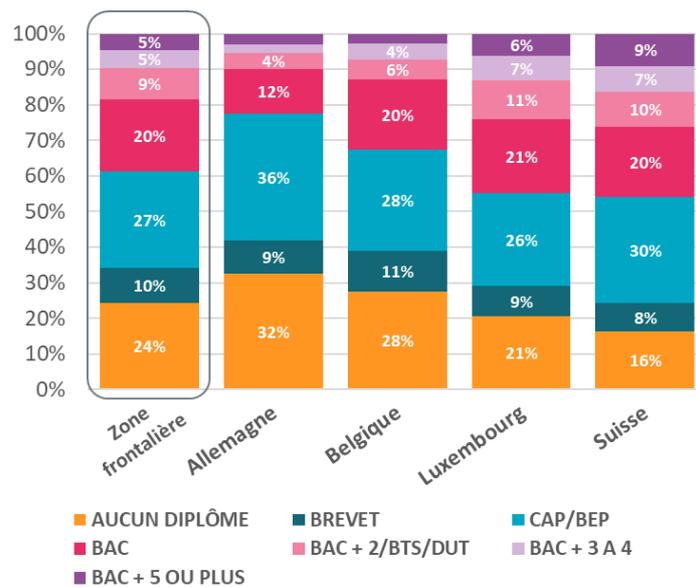


Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

Lecture : 8 % des allocataires frontaliers belges (c'est-à-dire ayant travaillé en Belgique et résidant en France) sont de nationalité belge, 88 % de nationalité française et le reste (4 %) d'une autre nationalité (principalement italienne ou portugaise).

GRAPHIQUE 7 - NIVEAU DE DIPLOME DES ALLOCATAIRES FRONTALIERS PAR PAYS EN 2013



Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

B. Indemnisation des frontaliers

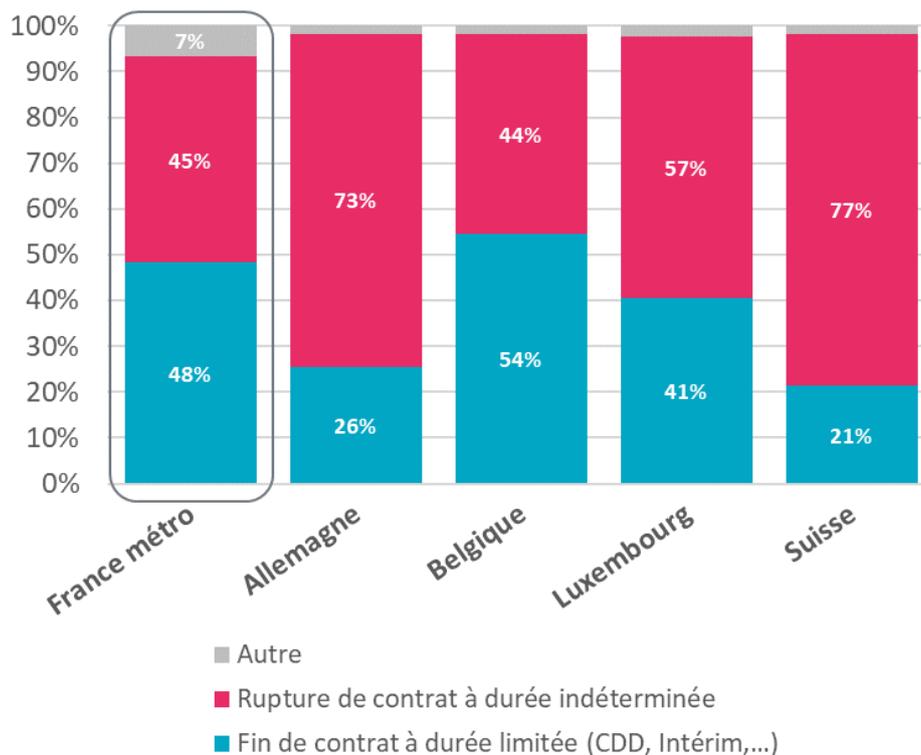
🔍 Pour mieux comprendre

Dans cette partie, les allocataires frontaliers sont comparés à l'ensemble des allocataires de France métropolitaine afin de mesurer si des écarts existent entre l'indemnisation des frontaliers et celle de l'ensemble de la population indemnisée par l'assurance chômage. Notons cependant que les allocataires vivant dans les zones frontalières ont un profil très proche de celui de l'ensemble du pays (cf. *Annexes*).

Moins de fins de contrats à durée limitée parmi les frontaliers, sauf en Belgique

Différentes raisons peuvent être à l'origine d'une privation d'emploi suivie d'une inscription à l'Assurance chômage. Lorsque tel est le cas, soit les personnes ont achevé un contrat à durée limitée (mission d'intérim ou CDD), soit elles ont connu une rupture de CDI ou sont concernées par d'autres motifs tels que, par exemple, les démissions légitimes. La répartition des motifs de fin de contrat diffère fortement entre frontaliers et non frontaliers. Les frontaliers subissent davantage de ruptures de contrat à durée indéterminée, surtout ceux qui travaillaient en Suisse et en Allemagne (*Graphique 8*). Ainsi, ils occupaient plus souvent des emplois stables avant d'être en situation de chômage.

GRAPHIQUE 8 - REPARTITION DES ALLOCATAIRES FRONTALIERS SELON LE MOTIF DE FIN DE CONTRAT EN 2018



Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

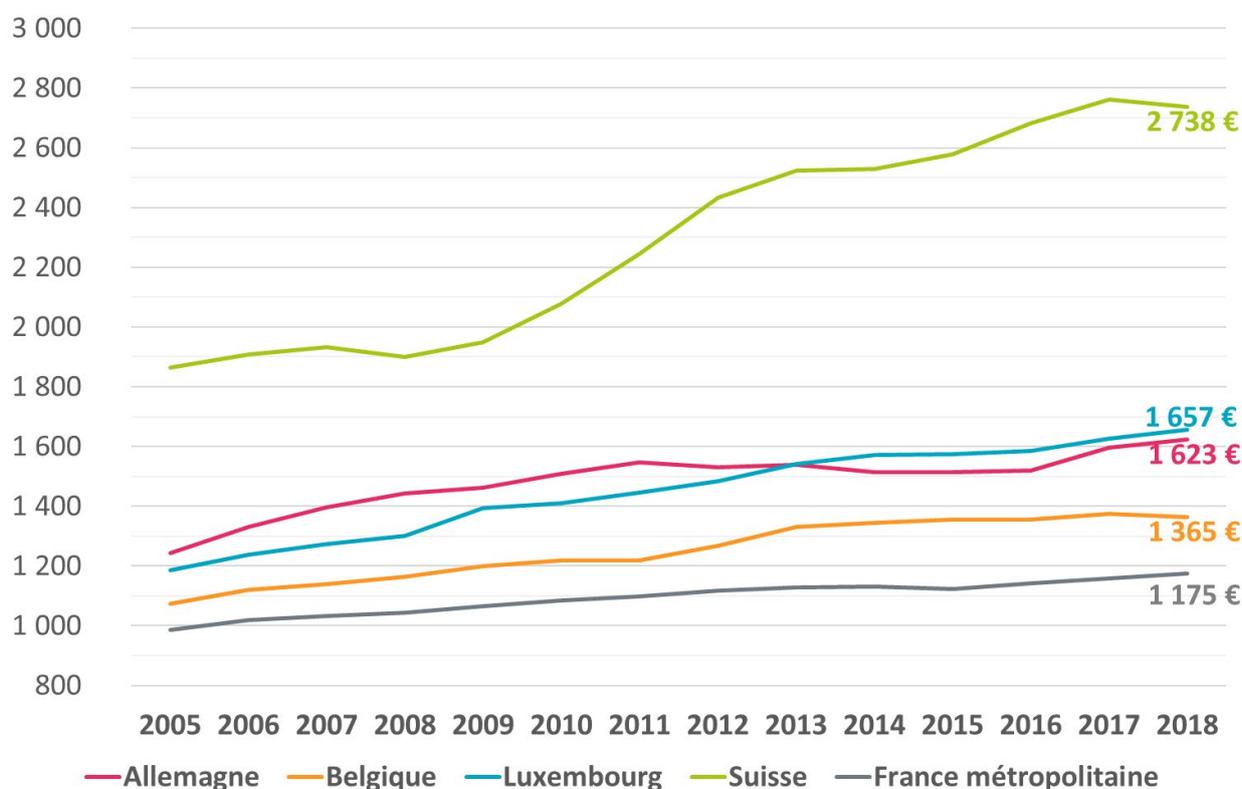
Une plus forte allocation journalière chez les frontaliers

Au 31 décembre 2018, l'allocation journalière moyenne (AJ) des allocataires frontaliers suisses est plus de deux fois supérieure (90 € brut) à celle perçue en France (39 € brut). Elle est également plus élevée pour ceux qui travaillaient auparavant en Allemagne (53 € brut) et en Belgique (55 € brut), en lien direct avec les différences de salaires observées (Graphique 3).

Ainsi, en l'absence de reprise d'emploi au cours d'un mois, les allocataires frontaliers suisses perçoivent une allocation moyenne de 2 738 € brut par mois⁸ contre 1 175 € pour l'ensemble des allocataires (Graphique 9). L'allocation théorique moyenne des frontaliers suisses a beaucoup augmenté ces dernières années. Cette forte hausse s'explique par la sensible augmentation du taux de change du Franc suisse contre l'Euro depuis 2008.

GRAPHIQUE 9 - EVOLUTION DES MONTANTS D'ALLOCATION PAR PAYS

Evolution de l'allocation mensuelle brute moyenne en l'absence de reprise d'emploi (en euros)



Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

⁸ L'allocation mensuelle en absence de reprise d'emploi se calcule comme suit : AJ x 30,4 jours.

La durée maximale de droit et le nombre de mois d’indemnisation consommés sont plus élevés chez les allocataires frontaliers, surtout chez les frontaliers allemands qui sont plus âgés

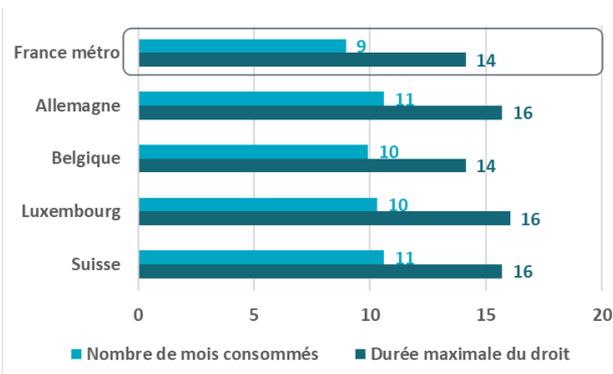
La durée maximale d’indemnisation à laquelle un allocataire a droit se calcule, au titre de la convention d’Assurance chômage 2017, à partir du nombre de jours travaillés durant les 28 mois⁹ qui précèdent la fin du dernier contrat de travail. Les personnes qui sont admises à l’Assurance chômage après avoir exercé un ou plusieurs contrats à durée limitée, de type CDD ou mission d’intérim, ont souvent des droits plus courts que celles qui ont connu une rupture de CDI. De plus, la durée d’indemnisation maximale dépend de l’âge : elle ne peut dépasser 2 ans pour les allocataires de moins de 53 ans, 2 ans et demi pour les allocataires de 53 à 55 ans et 3 ans pour les allocataires de plus de 55 ans.

Ces deux paramètres influent sur la durée des droits des allocataires frontaliers : étant plus souvent dans le cas d’une rupture de CDI, les allocataires frontaliers ont en moyenne des droits au chômage plus longs que les allocataires dans leur ensemble. Pour les allocataires sortant d’indemnisation et âgés de moins de 50 ans, la durée du droit est supérieure de 2 mois chez les frontaliers, hormis pour les Belges dont la durée est identique (*Graphique 10*). A cela s’ajoute l’effet d’âge pour les allocataires frontaliers allemands et suisses : les droits des frontaliers allemands sont plus longs de 10 mois pour les allocataires de plus de 50 ans et de 7 mois pour les frontaliers suisses.

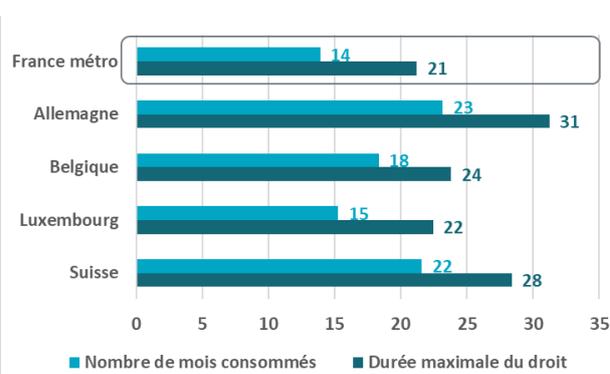
Dans leur ensemble, les allocataires de moins de 50 ans sortant d’indemnisation en 2018 ont consommé 9 mois de leur droit. La consommation du droit est légèrement supérieure chez les frontaliers (entre 10 et 11 mois). En ce qui concerne les allocataires de plus de 50 ans, la durée moyenne du droit consommée utilisé est nettement plus élevée chez les frontaliers suisses et allemands (respectivement 23 mois et 22 mois) en comparaison avec le reste de la population (14 mois). Cette durée est un peu plus élevée chez les frontaliers belges (18 mois) et quasi identique chez les frontaliers luxembourgeois (15 mois).

GRAPHIQUE 10 - DUREE MAXIMALE DE DROIT ET NOMBRE MOYEN DE MOIS D’INDEMNISATION CONSOMMES CHEZ LES ALLOCATAIRES FRONTALIERS

Allocataires frontaliers de moins de 50 ans



Allocataires frontaliers de 50 ans ou plus



Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires indemnisés en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, sortis d’indemnisation en 2018, France métropolitaine

⁹ Pour les salariés de moins de 53 ans

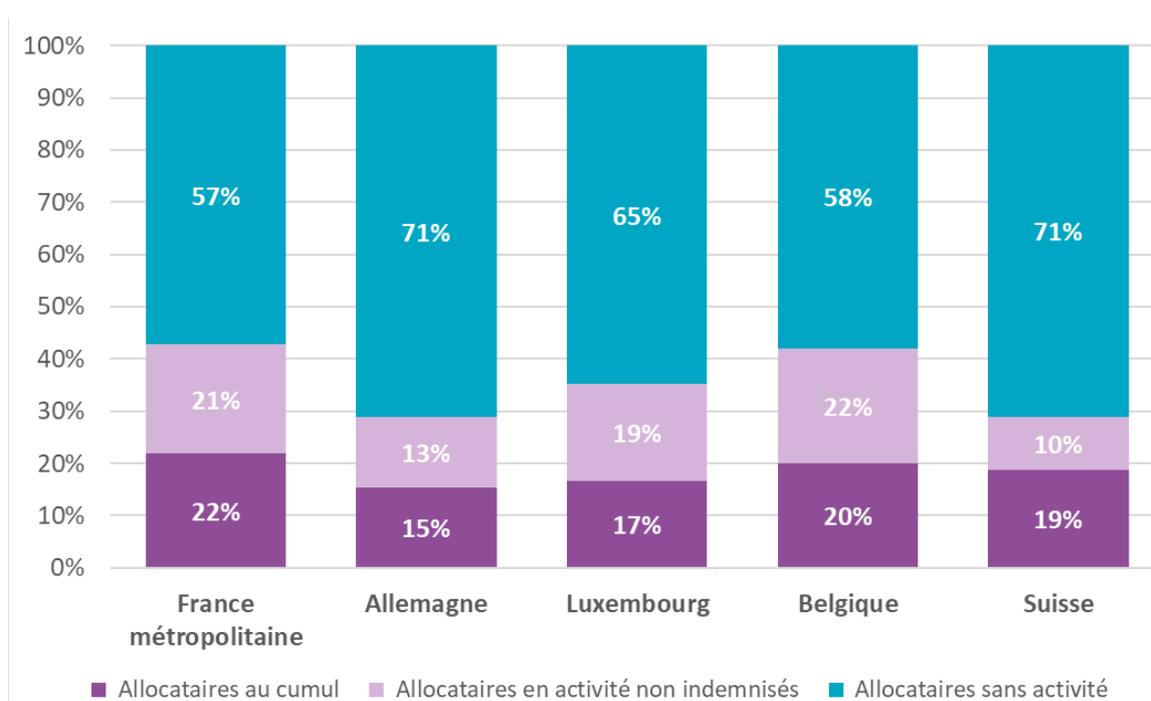
Les allocataires frontaliers travaillent moins pendant leur période de chômage que la moyenne des allocataires

Au cours de leur indemnisation, les allocataires ont la possibilité de travailler tout en restant inscrits comme demandeur d’emploi. Ils peuvent alors cumuler une partie de leur allocation avec la rémunération perçue ; mais lorsque l’activité reprise procure un salaire équivalent à un mois complet d’allocations, ils ne sont pas indemnisés ce mois-là (allocataires en activité non indemnisés).

Au 31 décembre 2018, la part d’allocataires qui travaillent est plus faible chez les frontaliers que dans le reste de la population (*Graphique 11*), hormis parmi les frontaliers belges qui se rapprochent de la moyenne (42 %). On peut relier ce constat avec le niveau d’allocation élevé des frontaliers : en général, les allocataires recevant des indemnités élevées travaillent moins pendant une période de chômage que ceux ayant des allocations faibles¹⁰.

La part d’allocataires qui cumulent allocation et rémunération parmi ceux qui travaillent en cours d’indemnisation est équivalente chez les frontaliers et le reste de la population, soit environ la moitié. Ce n’est pas le cas pour les frontaliers suisses dont la part d’allocataires qui cumulent allocations et rémunération est de deux tiers.

**GRAPHIQUE 11 - PART DES ALLOCATAIRES CUMULANT ALLOCATIONS ET REMUNERATION
PARMI LES ALLOCATAIRES FRONTALIERS EN 2018**



Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

¹⁰ Unédic, « Les allocataires qui travaillent : qui sont-ils ? quelles sont leurs activités », *Eclairages*, mars 2019.

C. Les emplois recherchés par les frontaliers

Fin 2018, les allocataires indemnisés dans les zones frontalières recherchent un emploi principalement dans les services à la personne et à la collectivité (20 %), le secteur commerce, vente et grande distribution (14 %), le support à l'entreprise (12 %), l'industrie (11 %), et enfin le transport et la logistique (10 %).

Les types de métiers recherchés par les allocataires frontaliers se distinguent globalement assez peu de ceux des non frontaliers : ce sont surtout l'industrie (16 %), le support à l'entreprise (14 %), le secteur commerce, vente et grande distribution (13 %), la construction (11 %) et le transport et la logistique (10 %).

En revanche les allocataires frontaliers orientent davantage leur recherche vers les métiers de l'industrie, surtout en Allemagne (32%) et en Belgique (24 %), que ne le font les autres demandeurs d'emploi (11 %). A contrario, ils recherchent nettement moins de métiers dans les services à la personne et à la collectivité (8 % contre 20 % dans le reste de la population).

Plus précisément (*Graphique 12*) :

- ▶ chez les **frontaliers suisses**, les recherches d'emploi sont concentrées vers le **support à l'entreprise** (15 %), **l'industrie** (14 %), **le commerce, la vente et la grande distribution** (13 %), la construction (12 %) et l'hôtellerie-restauration, le tourisme, les loisirs et l'animation (10 %). Par ailleurs, les métiers d'arts et façonnage d'ouvrages d'art sont davantage recherchés en Suisse (3 %) qu'en France (1 %).
- ▶ Chez les **frontaliers luxembourgeois**, la recherche d'emploi est axée vers le **support à l'entreprise** (17 %), **le commerce, la vente et la grande distribution** (16 %), la construction (12 %), les services à la personne et à la collectivité (11 %) et l'industrie (10 %).
- ▶ Chez les **frontaliers allemands**, la recherche d'emploi est principalement orientée vers **l'industrie** (32 %). Viennent ensuite le commerce, la vente et la grande distribution (14 %), le transport et la logistique (10 %) et le support à l'entreprise (10 %).
- ▶ Chez les **frontaliers belges**, la recherche d'emploi est également principalement orientée vers **l'industrie** (24 %) et **le transport et la logistique** (20 %). Viennent ensuite les secteurs du commerce, de la vente et de la grande distribution (12 %) ainsi que les services à la personne et à la collectivité (11 %).

GRAPHIQUE 12 - REPARTITION PAR SECTEUR DES METIERS RECHERCHES EN 2018



Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

Lecture : 32 % des frontaliers allemands recherchent un métier dans le secteur de l'industrie tandis que 15 % des allocataires résidant dans la zone frontalière allemande recherchent un métier dans ce même secteur.

D. Caractéristiques des formations

Les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts à l'Assurance chômage au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) peuvent bénéficier de formations validées par Pôle emploi. Durant les périodes de formation, ils perçoivent l'allocation d'aide au retour à l'emploi-Formation (AREF), dont le montant est égal à celui de l'ARE, mais avec une allocation journalière minimale garantie.

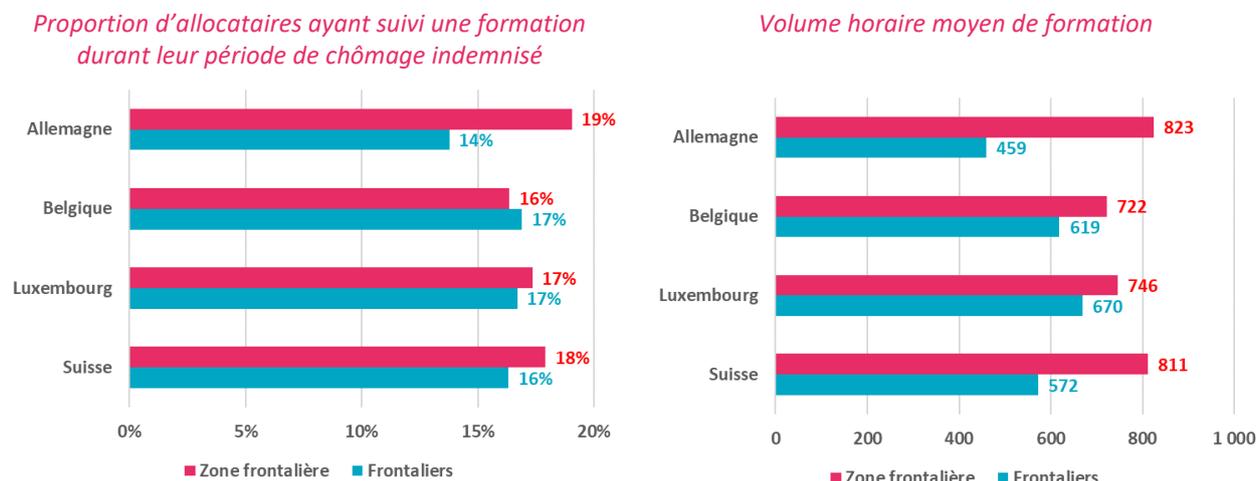
Les frontaliers ne se forment pas plus que le reste des allocataires

La part des allocataires frontaliers qui suivent une formation¹¹ est équivalente voire moindre que celle observée chez les autres allocataires. Cette tendance est encore plus marquée chez les frontaliers allemands par rapport au reste de la population de la zone frontalière correspondante : 14 % des allocataires frontaliers allemands indemnisés au 31 décembre 2018, qui sont pour rappel plus âgés et moins diplômés, ont suivi une formation au cours de leur période de chômage alors qu'ils sont 19 % chez l'ensemble des allocataires de la zone frontalière correspondante (*Graphique 13*).

Les durées de formation sont plus courtes chez les frontaliers

Au cours de leur droit, les allocataires ont la possibilité de suivre une ou plusieurs formations. On définit ici le volume horaire de formation comme le nombre total d'heures de formation suivies par l'allocataire depuis le début de la période où il est indemnisé par l'Assurance chômage. Ce volume horaire est moins élevé chez les frontaliers que dans le reste de la population en 2018 (*Graphique 13*), surtout pour ceux qui travaillaient en Allemagne, pour lesquels le temps de formation au cours du droit est inférieur de 44 % (459 heures contre 823 heures en moyenne dans la zone frontalière), et pour ceux qui sont originaires de la Suisse, pour lesquels la durée de formation est inférieure de 29 % (572 heures contre 811 heures dans la zone frontalière).

GRAPHIQUE 13 – LA FORMATION DES ALLOCATAIRES FRONTALIERS INDEMNISES EN 2018



Source : FNA

Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

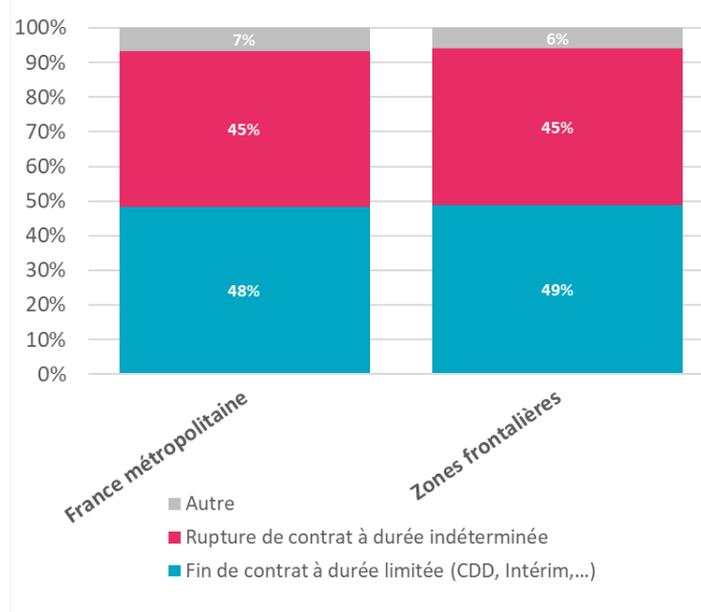
Lecture : 16 % des allocataires frontaliers suisses indemnisés au 31 décembre 2018 ont suivi une formation depuis le début de leur droit, contre 18 % de l'ensemble des allocataires de la zone frontalière suisse.

Ces mêmes allocataires suisses ont suivi, en moyenne, 572 heures de formation depuis le début de leur droit, contre 811 heures en moyenne chez l'ensemble des allocataires de la zone frontalière correspondante.

¹¹ On considère ici les allocataires indemnisés au 31 décembre 2018 ayant suivi au moins une formation depuis le début de leur droit.

Annexes

GRAPHIQUE 14 - REPARTITION DES ALLOCATAIRES SELON LE MOTIF DE FIN DE CONTRAT EN 2018

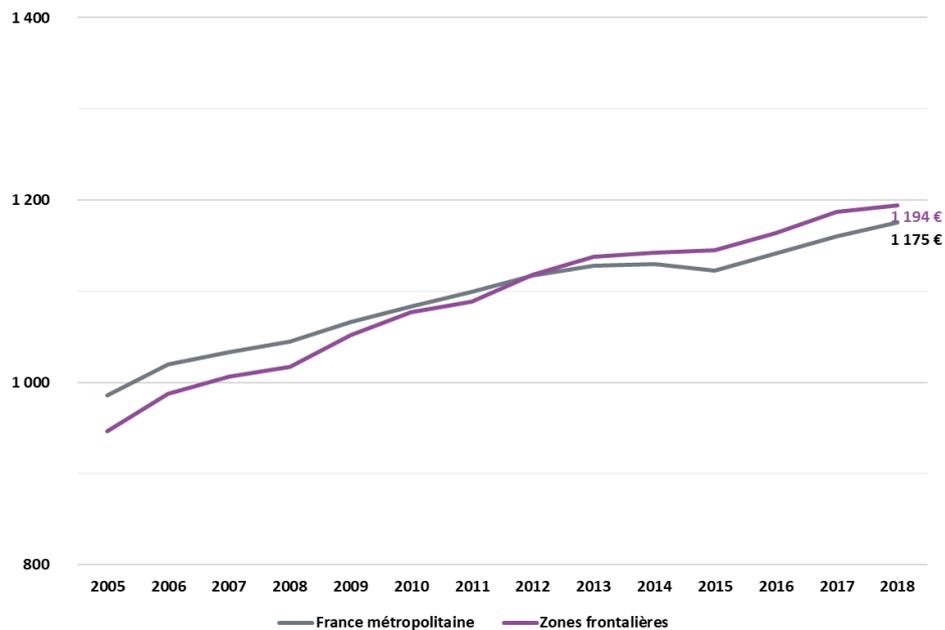


Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

GRAPHIQUE 15 - EVOLUTION DES MONTANTS D'ALLOCATIONS

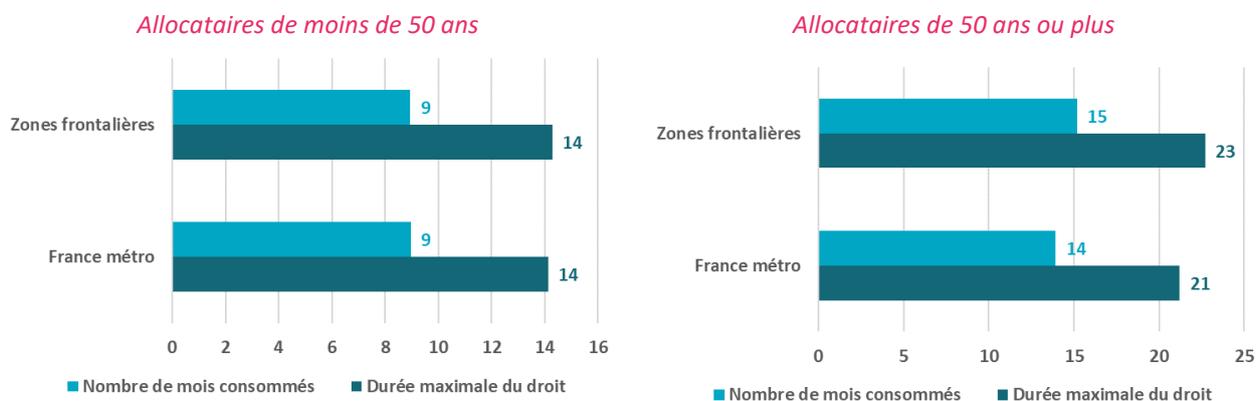
Evolution de l'allocation mensuelle brute moyenne en l'absence de reprise d'emploi (en euros)



Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires indemnisés en ARE, AREF au 31 décembre, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

GRAPHIQUE 16 - DUREE MAXIMALE DE DROIT ET NOMBRE MOYEN DE MOIS D'INDEMNISATION CONSOMMES, EN MOIS



Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires en ARE, AREF, sortant d'indemnisation en 2018, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine

GRAPHIQUE 17 - PART DES ALLOCATAIRES AU CUMUL PARMIS LES ALLOCATAIRES INDEMNISES AU 31 DECEMBRE EN 2018



Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires indemnisés au 31 décembre en ARE, AREF, hors intermittents du spectacle, France métropolitaine



LES ALLOCATAIRES FRONTALIERS

Résultats 2018

Mai 2020

Unédic

4, rue Traversière – 75012 Paris
Tél. : 01 44 87 64 00

www.unedic.fr –  @unedic – LinkedIn 